

(juin 1889)

Vous avez eu la bonté de me confier votre manuscrit de "LA VIE ET LA MISSION DE LOUISE LATEAU" et vous me demandez mon sentiment sur votre travail.

Je l'ai lu très attentivement, avec le désir de m'édifier. Votre amitié me permettra maintenant de vous dire très franchement mon avis.

Vous savez quelle estime, quelle vénération j'ai toujours eue et je professe plus que jamais, pour la chère stigmatisée de Bois d'Haine; vous connaissez aussi mon admiration pour le grand et saint Pontife Pie IX mon attachement à ses doctrines, au Syllabus notamment, et l'aversion profonde que j'ai pour le catholicisme libéral que je regarde avec vous comme la grande plaie de notre époque. Je n'ai jamais varié sur tous ces points, et, devenu chartreux, j'y suis plus attaché que jamais. C'est avec ces dispositions, que j'ai fait l'examen de votre manuscrit et voici, ce me semble, le jugement que je porterais si j'avais l'honneur malgré mon insuffisance, d'être consultant du St Office et qu'on me demandât de promettre, la main sur les St Evangiles, de dire toute ma pensée.

Deux périodes bien tranchées, à mon avis, partagent, d'après votre manuscrit, et au point de vue de l'examen que j'en ai fait, la vie de Louise Lateau. La première comprend ses jeunes années et les grandes grâces qu'elle reçut de Dieu, jusqu'en 1879 environ. La seconde comprend le temps qui s'écoule de là jusqu'à sa mort, et que vous appelez le temps de sa mission, de son action extérieure contre le catholicisme libéral.

Envisageant ces deux périodes dans une vue d'ensemble, autant la première me paraît simple, lumineuse, inattaquable à raison des grâces reçues et de la correspondance fidèle de la stigmatisée autant la seconde me paraît offrir des points douteux et sujets à contestation.

Et d'abord, pour entrer de suite dans le fond de la question, Louise Lateau a-t-elle eu vraiment la mission de combattre le catholicisme libéral? Elle m'apparaît plutôt, je vous l'avoue, depuis le commencement de sa vie jusqu'à la fin, comme une victime admirablement choisie, préparée, formée par Dieu, rendue par lui, aussi parfaitement qu'il est possible à une créature humaine, conforme au Christ souffrant, pour expier soit les péchés qui se commettent dans le diocèse de Tournay à une époque bien troublée.

histoire, soit même les péchés de l'Eglise, des prêtres, des dignitaires ecclésiastiques, des âmes consacrées à Dieu. C'est sous ce jour, que m'apparait la grande figure de Louise, la stigmatisée de Bois d'Haine, et il me semble que cette figure est singulièrement amoindrie par l'imprudence avec laquelle elle a été mêlée aux intrigues du chapitre et des prêtres du diocèse de Tournay dans leurs luttes avec M. Dumont, ce qui a amené, à mon avis, son ingérence dans les choses du gouvernement intérieur ou extérieur de l'Eglise.

Il est nécessaire que j'explique toute une pensée sur ce point.

Jusqu'en 1879, Louise me paraît avoir été dirigée et conseillée avec toute la prudence que les maîtres de la vie spirituelle exigent de ceux qui conduisent des âmes choisies et gratifiées comme la sienne de grâces extraordinaires. Depuis 1879, cette direction et ces conseils me paraissent avoir laissé beaucoup à désirer.

Dans la 1^{re} période, je vois le R.P. Séraphin, Mr le Curé de Bois d'Haine, Mr l'Abbé Ducoulombier, examiner, contrôler, avec un soin scrupuleux, tout ce qui s'opère en elle, et elle, de son côté s'ouvrir avec une franchise entière et une simplicité parfaite.

Dans la 2^e période, je remarque chez la stigmatisée une gêne évidente et persistante vis-à-vis du directeur de sa conscience. Elle ne lui ouvre plus son cœur comme auparavant, elle use de réticences en répondant à ses questions, elle ne lui fait point part de certaines révélations, et précisément des plus graves, elle les confie cependant à d'autres. Elle agit, elle écrit des lettres extrêmement importantes, à l'insu de celui qui était réellement le seul juge, le seul directeur autorisé de sa conscience.

Ce fut, pour moi, je l'avoue, un étonnement profond de voir que, par exemple, cette révélation si grave du 16 novembre 1879, n'avait été en aucune façon connue tout d'abord, examinée, contrôlée, par celui qui en avait la charge, pour reconnaître si quelque illusion ne s'était pas glissée dans cette communication que Louise disait lui être faite par Notre-Seigneur lui-même.

On est parti de ce principe que les stigmates, les extases, la longue abstinence de Louise, toutes choses parfaitement prouvées (et je le crois, jusqu'à la fin de sa vie) étant sans aucun doute des grâces réelles ayant une cause surnaturelle et divine, il s'en suivait nécessairement que tout ce qui, en fait de visions et de révélations émanait d'elle, devait être tenu, sur son affirmation, sans examen, comme d'origine absolument sûre et divine. En cela, je crois, on est dans l'erreur, et en désaccord avec les règles tracées par les auteurs mystiques et les maîtres de la vie spirituelle.

Ils s'accordent pour reconnaître que même après le mariage spirituel, dans l'état d'union stable et parfaite, état auquel

auquel l'âme de la stigmatisée de Bois d'Haine était évidemment parvenue, la direction est pour les âmes de ce genre absolument nécessaire, parceque même alors elles peuvent être sujettes aux illusions, On en voit du reste des exemples dans la vie des Saints.

Le R.P. Séraphin, dans ses "PRINCIPES DE THEOLOGIE MYSTIQUE" (au n° 214) dit ceci: "Ce n'est pas à dire que l'âme, par cette union parfaite et stable avec Dieu, devienne impeccable, car malgré cette grande faveur, elle retient la puissance de tomber dans des fautes et dans des fautes même graves; et si elle y tombait, elle briserait, sans doute, par le fait, cette union que nous appelons stable et indissoluble."

impeccable (c'est au croyant)

Ste Thérèse (chateau Intérieur, VIIe demeure .C.2) dit aussi: "Il ne faut pas s'imaginer que lorsque Dieu a honoré une âme d'une si haute faveur, (le mariage spirituel) elle soit assurée de son salut et de ne plus faire des chûtes. Je ne l'entends nullement ainsi et je déclare que partout où je parlerai de l'assurance de l'âme, cela doit s'entendre pour le temps où Notre Seigneur la conduit, comme par la main, et qu'elle ne l'offensera point."

Aussi les mêmes auteurs recommandent-ils que dans les révélations divines, l'âme ne se fie pas à elle-même, mais manifeste fidèlement tout à son Père spirituel (voyez R.P. Séraphin N° 448§3-4) "Autant dans les véritables révélations l'âme est prompte à s'ouvrir à son directeur, autant elle est réservée à l'égard des autres personnes et jalouse de les leur cacher. Le contraire arrive, quand la révélation vient du propre esprit ou du démon". (ibidem). Et Ste Thérèse (chateau intérieur, VIe Demeure C.9) "Il importe extrêmement, mes soeurs, que vous agissiez envers vos confesseurs, avec une grande sincérité et vérité... pourvu que vous vous conduisiez de la sorte, ne vous inquiétez, ne vous troublez de rien."

Vous me direz peut-être que dans les locutions purement intellectuelles, l'illusion n'est pas à craindre. Je vous répondrai d'abord, que les locutions graves entendues par la stigmatisée de Bois d'Haine, n'ayant pas été examinées, étudiées par son directeur, ne sont reçues comme telles (c'est-à-dire intellectuelles) que sur le seul témoignage de la stigmatisée, ce qui n'est pas suffisant. J'ajouterai ensuite que toutes les locutions intellectuelles ne sont pas à l'abri des illusions, comme l'enseigne Scaramelli, dans son directoire mystique (n° 182)

"Dans les locutions intellectuelles de ce second genre dit-il, il n'est pas invraisemblable qu'il puisse quelquefois se mêler quelque acte de la puissance imaginative. Il est du moins certain que la personne pieuse peut se tromper en ce qu'il lui semble qu'elle opère avec le regard de la pure intelligence, tandis qu'elle opère avec l'imagination, et en ce qu'elle croit voir dans

"l'esprit de Dieu, ce qu'elle regarde dans son propre esprit."
 Et Scaramelli termine en disant: "Je dis cela, afin que le Directeur évite une confiance excessive aux rapports qu'on lui fait et qu'il procède encore en celà, avec la prudence convenable."

On voit, par ces citations, combien il est indispensable, de l'avis des maîtres de la vie spirituelle, que les âmes douées de grâce et de faveur extraordinaires confient tout, soumettent tout au directeur de leur conscience.

Quand il s'agit d'une démarche extérieure grave, conseillée ou ordonnée par une révélation divine, les règles tracées par les auteurs mystiques sont bien plus formelles encore. Voici ce que dit Ste Thérèse sur ce point (château intérieur, VI Demeure C.3)

"S'il s'agit pour vous d'une chose importante, ou bien de quelque affaire du prochain, non seulement ne faites rien, mais ne vous arrêtez même pas à la pensée de rien entreprendre, sans l'avis d'un confesseur savant, prudent et vertueux; et celà, quoique vous entendiez plusieurs fois les mêmes paroles, et qu'il soit clair pour vous qu'elles viennent de Dieu. Telle est, mes filles, la volonté de Notre Seigneur; et loin de manquer à ce qu'il vous commande, nous sommes sûres de l'accomplir, puisqu'il nous a dit de regarder notre confesseur comme tenant sa place... quant à moi, un tel péril à s'écarter de cette règle pour suivre son propre sentiment, que je vous avertis, mes soeurs, et vous conjure, au nom de Notre Seigneur, de ne jamais commettre une telle faute."

Je ne crois pas qu'on puisse trouver, dans les auteurs mystiques, un seul texte qui légitime une pratique contraire.

J'ai hâte d'ajouter que je ne suppose ici, en aucune façon, que Louise Lateau ait voulu tromper. Les stigmates, ses extases, sa longue abstinence, ses souffrances héroïquement supportées, toute sa vie, protestent contre une pareille supposition. Mais ces grâces merveilleuses, qui prouvent qu'elle est sincère, ne prouvent pas à mon avis qu'elle n'ait pas pu être dans l'illusion à une certaine époque, en se conduisant elle-même en dehors de l'action de son directeur.

Le doute sérieux qui s'élève dans mon esprit, à ce sujet, a pour fondements:

1° l'absence de contrôle et d'examen de la part de ceux que Dieu a établis, juges et conseillers en ces matières.

2° La gêne que Louise a éprouvée depuis cette époque vis-à-vis de son confesseur, lui confiant certaines choses, et lui en cachant d'autres.

3° La divulgation de certaines locution extrêmement grave qu'elle ne dit pas à son confesseur et qu'elle confie à un laïque.

4° L'action extérieure à laquelle elle se détermine en dehors de son confesseur.

5° La parole qu'elle dit-elle-même à Mr Niels son confesseur: "j'espère avant ma mort, vous ouvrir mon coeur."

51
6° La tristesse persévérante, la crainte excessive de succomber qui ne la quittèrent presque pas dans les derniers temps de sa vie; alors que les maîtres de la vie spirituelle disent que les âmes arrivées à l'union spirituelle disent que les âmes arrivées à l'union stable et parfaite, si elles ont parfois quelque trouble ou quelque crainte, ce trouble et cette crainte sont passagers et très courts et il règne en elle un calme profond et une sérénité parfaite.

7°. La différence très notable que l'on remarque dans la manière de parler de la stigmatisée, aux deux périodes de sa vie.

Dans la première elle se montre extrêmement sobre de paroles, ne répond que par quelques mots aux questions qui lui sont adressées, mais le faisant avec une précision et une justesse admirables, respectant les personnes, surtout celles qui sont dépositaires de l'autorité, s'abstenant de blâmer qui que ce soit, excusant toujours les autres, ou se taisant lorsque les fautes dont on lui parle sont manifestes. Dans la seconde période au contraire, on surprend sur les lèvres de la stigmatisée des conversations suivies, mêlées de blâmes non déguisés, condamnant avec une énergie étonnante, telle ou telle manière d'agir et cela, quelquefois sans être interrogée. ou en dépassant les limites des questions qui lui sont faites.

Ces différences que j'ai notées entre les deux périodes de la vie de Louise Lateau, m'ont extrêmement frappé et frapperont, je n'en doute pas, tout lecteur sérieux. Ici encore, je ne veux pas dire que Louise soit coupable. Une âme peut être dans l'illusion sans pour cela offenser Dieu, quand elle y est de bonne foi.

Je dis seulement que la direction reçue par Louise depuis 1879 et qui est probablement la cause pour laquelle ce cœur ne s'ouvrait plus comme auparavant, me semble porter tout le poids de cette lourde responsabilité.

Ainsi, je crois profondément regrettable que Louise ait été maintes fois interrogée, et avec une curiosité inexcusable, sur la tournure que prenaient les malheureuses affaires de Tournay: je crois regrettable que son directeur lui ait lu les articles les plus odieux des ennemis de N. Dumont, aussi bien que les lettres inqualifiables de ce prélat aux journaux anti-catholiques de Belgique; sans respect pour cette âme qu'il fallait diriger, encourager, et ne pas surtout exposer à dévier de sa voie.

Cela étant je ne puis admettre comme prouvées, authentiques et d'origine divine: la locution du 19 novembre 1879, relative au Pape Léon XIII, ni celles qui concernent les affaires de Tournay.

Elles me paraissent douteuses, très douteuses même pour les raisons énoncés plus haut. C'est ce qui me porte à croire que la mission de la stigmatisée de Bois d'Haine n'a pas été de combattre le catholicisme libéral.

Je reconnais sa mission de victime expiatoire qui ressort clairement de toute sa vie; l'autre ne me paraît pas suffisamment

prouvée.

En ce qui concerne les malheureuse affaire de Tournay, qui occupent, selon moi, une place beaucoup trop grande dans le récit de la vie de Louise, il me parait résulter de toutes les pièces produites, que le chapitre et certains prêtres de Tournay ont été très coupables dans la guerre qu'ils ont faite à leur évêque, mais aussi que le pauvre Mr Dumont a malheureusement justifié les mesures que le Pape Léon XIII a prises contre lui. Lors de son premier décret, il a pu se faire que le Pape ait été trompé par de faux rapports, mais dans le second sa manière d'agir n'a été que trop justifiée par des griefs évidents. D'ailleurs on tomberait dans l'erreur de Fébronius, si l'on refusait au Pape le droit de juridiction directe et plénière sur tous les Evêques et les diocèses de la chrétienté.

L'histoire des saints nous en montre plusieurs accusés et frappés même injustement; mais ils supportent patiemment l'épreuve et ne s'insurgent pas contre l'autorité légitime, déversant, comme l'a fait M Dumont, le blâme et l'injure sur leurs supérieurs directs. C'est donc à tort, à mon avis, que dans l'histoire de Louise Lateau. M. Dumont est présenté avec l'auréole de la sainteté, Une seule raison peut l'excuser: l'inconscience. Louise elle-même du reste l'a reconnu à plusieurs reprises, quand elle a dit : "M. Dumont ne sait pas le mal qu'il fait." Le Pape Léon XIII n'a pas dit autre chose, quand il a exprimé sa pensée, sur ce point dans une audience accordée à Mr Vrignault: "Mr Dumont n'est pas fou, mais extravagant."

Dira-t-on qu'il soutenait les bons principes? Oui sans doute, mais ce n'est pas une excuse qui légitime tous ses actes même les plus condamnables.

En toutes ces affaires, je le répète, la conduite de Louise ne me parait pas exempte de reproches. Mais j'admets sa bonne foi et je l'explique par la direction très défectueuse qu'elle a reçue depuis l'année 1879.

Je vais plus loin, et je soutiens qu'en vue d'une introduction plus ou moins prochaine de la cause de Louise Lateau en Cour de Rome, les faits, telsqu'ils sont présentés dans le manuscrit de sa vie, opposeront à mon avis, des obstacles très-grands à la réussite de cette cause.

Un des points principaux de l'examen de toute cause de béatification a trait aux vertus des serviteurs ou des servantes de Dieu. Benoit XIV a tracé les règles de cet examen et exige que les vertus aient été pratiquées dans un degré héroïque. Or, sur ce point, je remarque bien des défaillances dans la seconde période de la vie de Louise Lateau. Ces défaillances concernent l'obéissance, la franchise, la prudence et la discrétion, et résultent, ce me semble, de la fausse direction donnée à Louise.

Ainsi, il y avait eu en 1879, un ordre formel donné par Mr Du Rousseaux, administrateur du diocèse de Tournay et fort

-7-

reconnaissait les pouvoirs et l'autorité. Cet ordre lui a été signifié par son confesseur et lui enjoignait de ne plus recevoir Mgr Dumont. J'avais cru, jusqu'ici, que Louise s'était conformée à cet ordre et que si, dans la suite, Mgr Dumont avait pénétré dans la maison Lateau, c'était par suite d'une surprise ou de circonstances indépendantes de la volonté de Louise, qui le supportait à regret. Mais il paraît bien prouvé, par l'exposé des faits, que Louise a reçu de son plein gré, et jusqu'à la fin de sa vie, à l'insu de son confesseur et malgré les ordres de son Evêque, les visites de Mgr Dumont.

Louise ne se contente pas de recevoir ces visites, elle écrit à Mgr Dumont, à l'insu également de son confesseur, et ces lettres, on le sait, divulguées et publiées dans les journaux anti-catholique de Belgique, ont produit le plus triste effet.

Quant à la franchise, Mr Niels, curé de Eois d'Haine et confesseur de Louise, témoigne qu'il a souvent interrogé sa pénitente (en dehors de la confession bien entendu) sur ce que Mgr Dumont lui disait dans ses visites. Or, que répond Louise? Elle répond que Mgr Dumont ne lui dit rien, qu'il prie, qu'il récite des chapelets. Cela est-il croyable? Deux fois Mr Niels surprit Mgr Dumont dans la maison Lateau et en ces deux circonstances, Mgr Dumont a parlé avec une extrême violence contre le Pape, contre le Cardinal archevêque de Malines, contre Mgr Du Rousseaux, sans ménager les prêtres de Tournay.

Quant à la prudence et à la discrétion Louise Lateau ne paraît, dans la seconde période de sa vie, n'être pas tout-à-fait irréprochable sur ce point. Elle écrit des lettres dont on abuse, elle fait des démarches jusqu'après du Pape à l'insu de son confesseur, elle parle sans réserve et sans respect de biens des personnes qui peuvent être coupables, mais qui étant dépositaires d'une autorité légitime ont droit, pour le moins, au respect de leur autorité.

Comment, dira-t-on, Notre Seigneur, si l'on admet l'origine divine des stigmates, des extases, de la longue abstinence, de beaucoup de locutions, en Louise Lateau, pouvait-il permettre ces défaillances dans celle qu'il avait admise aux honneurs du mariage spirituel?

Eh bien, je suis persuadé que Notre Seigneur lui en faisait des reproches. Louise n'a pas tout dit, elle n'a pas confié tout ce qui se passait en elle dans les dernières années de sa vie.

Son historien avoue qu'elle conservait bien des choses en son coeur. Elle même l'a avoué plusieurs fois à son directeur.

De plus, cette tristesse persistante, ces craintes continuelles cette inquiétude que l'état d'union stable et parfaite ne saurait expliquer, n'auraient elles, pas pour cause les reproches intérieurs de Notre Seigneur à sa servante? Louise a reçu plusieurs lo-

locutions qui la concernaient elle-même, mais elle n'en a pas dit la substance, ni même indiqué le sens. Ce silence rapproché de la parole qu'elle dit un jour à son directeur:

"j'espère, avant de mourir, vous ouvrir mon coeur."

n'autorise-t-il pas à supposer que Louise éprouvait intérieurement quelques inquiétudes?

Je ne pousserai pas plus loin cet examen. Les remarques que j'ai faites me paraissent suffisantes pour justifier un doute sérieux à l'égard de la mission de Louise telle qu'elle est présentée dans le manuscrit de sa vie.

Cette vie, du reste, par suite des appréciations, des notes, des interprétations symboliques dont elle est accompagnée, se trouve transformée en un ouvrage de polémique contre le catholicisme libéral, au grand détriment; ce me semble, de l'oeuvre divine dans la stigmatisée de Bois d'Haine. C'est la raison majeure pour laquelle, je ne crois pas utile son impression et sa publication. Ce serait, à mon humble avis, une imprudence; et bien loin de servir la cause de Louise et celle de l'Eglise que nous avons, vous et moi, très à coeur, une publication de ce genre ne ferait que nuire à l'une et à l'autre, d'une manière peut-être irrémédiable. Car, il ne paraît pas possible de divulguer, sans de très graves inconvenients, une locution comme celle du 19 novembre 1879, étant donné surtout qu'elle n'est pas absolument prouvée. A un autre point de vue la publicité donnée à une foule de lettres, de conversations, de confidences intimes et privées, émanant de personnages très en vue et dont plusieurs sont encore vivants, ne pourrait se faire sans manquer à toutes les convenances et sans contrister bien des esprits sérieux.

Tel est, mon cher ami, mon sentiment sur le manuscrit que vous avez bien voulu me communiquer. J'ai beaucoup prié Notre Seigneur de m'éclairer tandis que je faisais cet examen. Vous en trouverez peut être le résultat un peu sévère. Excusez ma franchise, je vous prie, et n'oubliez pas ce mot que Louise a si souvent répété: "Il faut dire la vérité, et ne pas craindre les hommes."

Votre bien dévoué en Notre Seigneur

ft. Léon Marie Guerrin.